

SÉANCE du 2 JUILLET 2015

à Sennecé-Les-Mâcon

Nombre de conseillers en exercice : 63

Présents à la séance : 50

Convocation du 25/06/2015

N° 2015-078 (R16)

Objet : Habitat : Création et définition de la composition de la Conférence Intercommunale du Logement de la CAMVAL

Secrétaire de séance : Stéphane COULON

Etaient présents :

Claude PATARD	PRESIDENT	Christiane DUVERNAY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Roger MOREAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Christine ROBIN	2 ^{ème} Vice-président	Catherine FEYEU	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Jean-Louis ANDRES	3 ^{ème} vice-président	Hélène FRIAT	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Dominique DEYNOUX	4 ^{ème} Vice-président	Danièle GRANDJEAN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Georges LASCROUX	5 ^{ème} Vice-président	Stéphane GUIGUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Michelle JUGNET	6 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Florence BATTARD	7 ^{ème} Vice-présidente	Dominique JOBARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Claude LAPIERRE	8 ^{ème} Vice-président	Christophe JUVANON (jusqu'au R11)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Hervé REYNAUD	11 ^{ème} Vice-président	Jean-Pierre LENOIR	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Serge GAULIAS	12 ^{ème} Vice-président	Eric MARECHAL	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Renée BERNARD	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Jean-Pierre MATHIEU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Annick BLANCHARD-BRENON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Sandra MONCHECOURT (à c. du R4)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Françoise BOTI	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Patrick MONIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Guy BURRIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Corinne MOSSIRE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Claude CANNET	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Catherine N'DIAYE (à c. du R12)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Catherine CARLE-VIGUIER	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Jean-Pierre PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Marie-Claude CHEZEAU	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Michel PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Gérard COLON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Jean PAYEBIEN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Eve COMTET-SORABELLA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Yves PIPONNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Stéphane COULON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Sylvie PRADEL-IRLES	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Jean-Patrick COURTOIS (jusqu'au R16)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Charles REBISCHUNG-MARC	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Michel DAVENTURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	(jusqu'au R16)	
Virginie DE BATTISTA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Laurent VOISIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Rémy DESPLANCHES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Maurice PLASSARD	CONSEILLER SUPPLEANT
Michel DU ROURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Pascal CLEMENT	CONSEILLER SUPPLEANT

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jacques BOUCAUD à Stéphane GUIGUET
Véronique BUTRUILLE à Catherine CARLE-VIGUIER
Marie-Paule CERVOS à Florence BATTARD
Jean-Patrick COURTOIS à Hervé REYNAUD (à compter du R 17)
Alexandra FRANCO à Claude CANNET
Catherine GARDON à Catherine FEYEU
Christophe JUVANON à Laurent VOISIN (à compter du R 12)
Roger LASSARAT à Michel DU ROURE
Denise NOTON à Charles REBISCHUNG-MARC (jusqu'au R 16)
Roland PLANTIER à Danièle GRANDJEAN
Patrice TAVERNIER à Georges LASCROUX
Caroline THEVENIAUD à Marie-Claude CHEZEAU
Jacques TOURNY à Jean-Pierre MATHIEU

Etaient excusés :

Jean-Pierre PAGNEUX
Robert CASENOVE, représenté par Maurice PLASSARD
Bernard DESPLAT, représenté par Pascal CLEMENT
Sandra MONCHECOURT (jusqu'au R3)
Catherine N'DIAYE (jusqu'au R11)
Denise NOTON (à compter du R17)
Charles REBISCHUNG-MARC (à compter du R17)

Rapporteur : Jean-Louis ANDRES

Vu les statuts de la CAMVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5216-5,

Vu l'article L 441-1-5 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la circulaire du 13 juillet 2006 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'habitat au profit des communes et de leurs groupements,

Vu la délibération n° 2015-67 du Conseil Communautaire du 2 juillet 2015 portant synthèse de la définition de l'intérêt communautaire de 2005 à 2015,

Vu la délibération du 13 décembre 2012 relative à l'approbation du Programme Local de l'Habitat de la CAMVAL,

Vu l'avis de la commission « Transport et habitat » du 27 mai 2015,

Vu l'avis du Bureau Permanent des 21 mai et 4 juin 2015,

Vu l'information du Conseil des Maires du 18 juin 2015,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

Après intervention de Mme COMTET-SORABELLA,

A l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver la création de la Conférence Intercommunale du Logement,
- De désigner comme membres de la Conférence Intercommunale du Logement, conformément à la loi ALUR :

Présidence :

- o Préfet de Saône-et-Loire,
- o Président de la CAMVAL.

Collège des collectivités locales :

- o Le Maire de Mâcon, ou son représentant,
- o Le Maire de Charnay-Lès-Mâcon ou son représentant,
- o Le Maire de Saint-Laurent-sur-Saône ou son représentant,
- o Le Maire de Sancé, ou son représentant,
- o Le Maire d'Hurigny ou son représentant,
- o Le Maire de Prissé, ou son représentant,
- o Le Maire de la Roche Vineuse, ou son représentant,
- o Un représentant du Conseil Départemental.

Collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions :

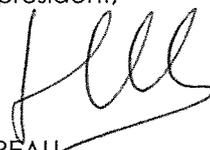
- o Un représentant de Logéhab,
- o Un représentant de Mâcon Habitat,
- o Un représentant de l'OPAC de Saône et Loire,
- o Un représentant de la SEMCODA,
- o Un représentant d'Habitat Beaujolais Val de Saône,
- o Un représentant du Pont,
- o Un représentant du CLLAJ.

Collège de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement :

- o Un représentant de la Confédération nationale du logement,
- o Un représentant de la Confédération consommation logement et cadre de vie (CLCV),

- Un représentant de la Confédération syndicale des familles (CSF),
- Un représentant de l'Association Force ouvrière consommateurs (AFOC),
- Un représentant des usagers au sein des conseils d'administration des Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale CHRS ou Centre d'accueil des Demandeurs d'Asile (CADA).

Pour extrait, certifié conforme,
Pour le Président, et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président,



Roger MOREAU

Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture
le
et affichage ou notification
le

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 07/07/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2015